

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN524

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Chenevard, rapporteur et M. Thiériot, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Rédiger ainsi les alinéas 3 et 4 :

« 2° Les deuxième et troisième alinéas sont ainsi rédigés :

« Les ressources budgétaires de la mission « Défense », hors charges de pensions et à périmètre constant, qui intègrent 36 milliards d'euros de ressources nouvelles pour la période 2026-2030 à la suite de l'actualisation de la présente loi, évolueront comme suit entre 2024 et 2030 : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (la rédaction du projet de loi pourrait donner l'impression que la nouvelle trajectoire budgétaire n'interviendra qu'après une future actualisation, encore à venir).